

Quand le premier ministre est revenu d'Europe, il a déclaré, à ma grande satisfaction, que le gouvernement français nous achèterait du blé. Mais je voudrais savoir s'il a obtenu cette promesse simplement parce qu'il l'a sollicitée. Qu'a-t-il accordé en retour? Là comme ailleurs, il faut donner pour recevoir. Le gouvernement actuel, pas plus qu'un autre, ne saurait échapper à la loi fondamentale du commerce qui réside dans l'échange.

Prenons le cas des Etats-Unis. Ce pays jouit d'une grande variété de climat et de production; il est mieux en mesure que tout autre de tenter de vivre dans l'isolement, de se suffire. Cependant, les Etats-Unis ne se contentent pas de leur marché intérieur; ils ont établi un immense commerce d'exportation et, malgré leurs droits de douane élevés, ils importent pour 67 pour cent de la valeur de leurs exportations totales d'objets manufacturés. En 1929, ils ont acheté de l'étranger pour 1,600 millions de dollars d'articles ouvrés. Voilà qui est significatif.

Un économiste américain, cherchant la solution des problèmes économiques qui se posent aux Etats-Unis, attribue la crise, à l'affaiblissement du pouvoir d'achat des Etats-Unis qui a matériellement réduit leurs importations. Il en est résulté une baisse de prix dans ces pays étrangers et un ralentissement de la production industrielle, poursuit-il. Leur puissance d'achat est tombée en conséquence et ils ont dû, à leur tour réduire leurs achats aux Etats-Unis. Quelle conclusion doit-on tirer de ce raisonnement? Les Etats-Unis ne pouvaient acheter à cause de l'abaissement de leur pouvoir d'achat durant l'automne de 1929, et ils ne pouvaient vendre parce qu'ils avaient nui aux pays où ils avaient l'habitude d'acheter. Voici les paroles de cet économiste:

La restriction de nos importations a eu un effet fâcheux sur eux et a contribué à la chute des prix, laquelle a amené le marasme et dans la mesure où nous réduisions nos achats chez eux et où leur puissance d'achat baissait, ils étaient de moins en moins capables d'acheter chez nous.

"Dans cette phrase, messieurs, apparaît l'action et la réaction, sur le terrain économique et l'interdépendance des marchés."

Pour remédier à des maux passagers, les Etats-Unis, comme le Canada ont eu recours à la panacée de la protection renforcée. Déjà par la restriction de leurs achats ils avaient réduit leurs clients à la gêne, de sorte que ces pays étrangers avaient cessé d'acheter chez eux dans la mesure même où ils réduisaient leurs achats au dehors. Ils ont aggravé cet état de choses par le relèvement de leurs droits de douane. L'Europe et les Etats-Unis en ont souffert gravement. Les échanges entre l'Europe et les Etats-Unis ont diminué

L'hon. M. DANDURAND.

deux énormes proportions et le chômage s'est accentué des deux côtés de l'océan.

Quand un pays relève ses droits de douane, il peut procurer des avantages à certains producteurs, mais, en même temps il nuit au pays en général. L'emploi de la main-d'œuvre s'améliore peut-être ici et là, mais l'état économique du pays est gravement atteint. C'est ce qui ne peut manquer de se produire dans un pays qui a absolument besoin de commerce avec l'étranger.

Deux doctrines s'affrontent en économie politique: le libre-échange de Cobden et la protection. Le parti libéral du Canada se tient entre ces deux extrêmes. Jusqu'à un certain point il accepte la concurrence de l'étranger; il a maintenu quand il était aux affaires, le tarif douanier dont j'ai parlé afin de favoriser le consommateur, et en même temps créer un courant d'échanges avec l'étranger.

En 1920, 1921 et 1922, le marasme était grand dans le monde commercial. Le parti conservateur a été défait. Il nous a fallu faire face aux mêmes problèmes qu'ont à résoudre nos adversaires. Avons-nous eu recours au relèvement des droits? Au contraire, nous avons simplement agi comme l'avait fait le gouvernement Borden-Meighen.

Nous nous sommes efforcés de nous adapter aux circonstances en maintenant une protection raisonnable destinée tout à la fois à assurer le progrès de nos industries et de nos échanges avec l'étranger. Je ne me rappelle pas exactement à quelle date le cabinet Meighen a remplacé le gouvernement Borden. Mais en tout cas, on avait alors eu l'occasion d'appliquer le programme prêché maintenant. On n'en a rien fait. Au contraire, le gouvernement a aboli la sur-taxe de 7 pour 100 imposée sur les importations au début de la guerre. On peut me rétorquer que cette sur-taxe constituait une mesure de guerre; néanmoins le gouvernement l'a abolie juste à la fin de la guerre, alors que nous avions encore à en subir les conséquences. Bien que nous fussions au début d'une période difficile, le gouvernement décida de réduire les droits au chiffre de 25 ou 26 pour cent, que j'ai cité, afin de les ramener à la moyenne d'avant-guerre. D'un seul coup on les a donc réduits de 7 pour 100. Et, si ma mémoire ne me fait défaut, le gouvernement Meighen a aussi abaissé les droits imposés sur les instruments aratoires. Mais le programme politique que le gouvernement libéral a appliqué n'a pas tardé à ramener la prospérité au pays. En deux ou trois ans les finances nationales étaient assainies; on avait accumulé des excédents; la dette nationale et les impôts étaient diminués. Ce gouvernement n'a pas jugé à propos de recourir aux mesures que prêchent maintenant